

Aménagement de la RD 115

Bourg d'AUSSAC

SUIVI DE TRAVAUX

COMPTE-RENDU N°3

Du : **mardi 13 11 2018**

| Entités et adresses | Noms | Coordonnées | | | PRESENTS | INVITES A LA PROCH. REUN. |
|--|---------------------------|----------------------------------|-----|--|----------|---------------------------|
| | | Tél | Fax | E-mail | | |
| Mairie Aussac vadalle | M. Liot Maire | 05 45 20 61 60 06 77 77 12 14 | | mairie@aussac-vadalle.fr | x | x x |
| ADA Aigre | M. Bourut | 05 16 09 56 54 | | sbourut@cg16.fr | x | x x |
| BETG mandataire 1 ter, rue de l'église 16140 AIGRE | M. Christophe TYRE | 05.45.23.75.97 06.89.73.45.53 | | betg16@orange.fr | x | x x |
| Atelier du Sablier Le Cruzeau 16 120 Châteauneuf | Mme Anaïs ESCAVI | 05 45 21 85 98 06 12 84 90 78 | | anais.escavi@atelier-du-sablier.fr | x | x |
| Scotpa LOT 1 | M. Blévin M. Epron | 05 45 68 04 80 06 76 78 10 19 | | d.epron@scotpa.fr | x | x x |
| Lot 2 Entreprise Jardin Angoumois | M. Revault | 05 45 65 80 10 06 08 24 56 18 | | Jardin.angoumois@wanadoo.fr | x x | x |
| SDEG Et Allez | M. Beaulieu M. Vimpère | | | dbeaulieu@sdeg16.fr g.vimpere@allez.fr | x | x x |

Objet de la réunion :

Réunion de chantier

Remarque particulière

Le présent compte-rendu de chantier est transmis par messagerie électronique aux intervenants ci-dessus, qui ont un délai de 5 jours ouvrés pour transmettre leurs observations au maître d'oeuvre. Faute de quoi, les mesures et décisions prises dans ledit compte-rendu sont considérées comme acceptées par les intervenants et s'imposent à eux.

1. AVANT PROPOS

La commune d'Aussac Vadalle engage l'aménagement du village d'Aussac, traversé par la RD 115.

Les travaux sont répartis en 2 lots désignés ci-dessous :

| Lot | Désignation |
|-----|------------------------------------|
| 1 | VRD |
| 2 | Aménagements paysagers et mobilier |

2. ATTRIBUTION DES LOTS

- LOT N°1 VRD
- SCOTPA

ZE Les Savis
BP 10554
16160 GOND-PONTOUVRE
Tél. : 05 45 68 04 80
Fax : 05 45 68 74 40

- LOT N°2 **Aménagements paysagers**

ENTREPRISE JARDINS DE L'ANGOUMOIS
16310 Montemboeuf
05 45 65 80 10

3. RAPPEL ADMINISTRATIF

- Marché à procédure adaptée
- Entreprise titulaire du lot n°1 : SCOTPA notifié le 27 08 2018
- Entreprise titulaire du lot n°2 : Jardins de l'Angoumois le notifié le 30 08 2018
- Envoi des OS :
 - LOT 1 : OK
 - LOT 2 : OK

NB : Les situations financières doivent être présentées en trois exemplaires originaux.
Le dossier d'ouvrage exécuté doit être présenté impérativement lors de la réception définitive.

4. DELAIS DES TRAVAUX

LOT 1 : VRD

Le calendrier retenu ce jour est le suivant :

- Période de préparation du 01 10 2018 au 30 10 2018
- Réalisation des travaux phase 1
 - à compter du : **05 11 2018**
 - Jusqu'au : **20 12 2018**
- Réalisation des travaux phase 2
 - à compter du : **07 01 2019**
 - Jusqu'au : **20 02 2019**
 - **arrêt pendant le mürissement des enrobés**
 - **marquage et résine : semaine 17 avril 2019**

Ce planning tient compte des délais nécessaires à l'intervention sur le réseau de communication, à la dépose des anciens mâts (programmation non connue), aux congés de Noel 2018.

Le chantier doit être terminé première semaine de MAI 2019.

L'entreprise fournit un planning d'intervention.

LOT 2 : PAYSAGE

Le calendrier retenu ce jour est le suivant :

- Période de préparation du 15 01 2019 au 15 02 2019
- Réalisation des travaux
 - à compter du : **15 02 2019**
 - Jusqu'au : **15 03 2019**

5. RESEAUX EXISTANTS

Les entreprises procèdent au DICT.

Il est rappelé que l'intervention SDEG n'est pas terminée :

- câblage Orange
- dépose des anciens mâts

Il apparaît une forte contrainte vis-à-vis du réseau HTA qui longe la zone pavillonnaire à l'entrée nord. Les sondages montrent une position très contraignante pour le réseau pluvial qui doit être renforcer au regard des dysfonctionnements constatés sur quelques maisons.

6. COORDINATION SPS :

sans objet

7. INSTALLATION ET SIGNALISATION DE CHANTIER

- **Pose du panneau de chantier selon les informations données par la mairie quant aux subventions : SCOTPA doit recueillir les informations auprès de la mairie.**
- Pose de la cabane de chantier
- Base de vie :
 - zone parking arrêt bus

8. CONTRAINTES DE CHANTIER

Les entreprises titulaires du marché devront tenir compte des contraintes suivantes :

- Respect des recommandations du CCTP contre toute forme de pollution
- Ne pas ouvrir les terrassements à plusieurs endroits
- obtenir les autorisations pour les accès au chantier
- Respect de la sécurité des usagers et riverains

- Chantier propre, ordonné, sécurisé, sans divagation
- attention passage Bus collège matin et soir :
 - vu avec le CD16 (région) et le transporteur Thorin
 - voir courriel du 25 octobre :
 - *Les travaux sont maintenus en route barrée sauf riverain et sauf bus scolaire, panneau à prévoir sur la signalisation de déviation.*
 - *A propos des bus scolaires :*
 - *Vu avec M. Thorin : le bus de 8h05 doit être autorisé à passer, le bus de 18h03 (chantier inoccupé) doit pouvoir passer, le bus du mercredi de 14h08, également.*

NB : La ligne LR 23 n'est pas interceptée (à priori plan de la pièce jointe pas à jour)

9. GESTION DES DECHETS DE CHANTIER

Conformément au marché, l'entreprise assurera la gestion des déchets de chantier :

- Déchets produits par l'entreprise à gérer au quotidien par le chef de chantier : benne spécifique
- Démolition de maçonnerie, béton divers: évacuation en ISDI
- Rabotage de chaussée : évacuation en ISDI ou ré employé
- Démolition des trottoirs en béton : évacuation en ISDI

10. ORGANISATION DU DEBUT DU CHANTIER

A faire pendant la préparation de chantier par le titulaire :

- Arrêtés de circulation : à priori OK copie à BETG
- Mettre en place la signalisation de chantier y compris de déviation si nécessaire immédiatement
- Panneau de chantier : **scotpa va recevoir les informations de subventions URGENT**
- DICT : OK
- Déclaration des sous-traitants (article 1.3 du CCAP)
- Vérification des altitudes TN et formuler les observations avant le début des travaux
- Le constat d'huissier, à la charge du lot 1, un exemplaire-copie- doit être fourni au maître d'œuvre (qui transmettra au maître d'ouvrage) : **retour scotpa ?**

11. ENCADREMENT DU CHANTIER

- lot 1 :
 - Direction Travaux : M. Epron 06 76 78 10 19
 - Chef de chantier : M. Arnault 06 63 35 84 71
 -
- lot 2 :
 - Direction Travaux : M. Revault 06 08 24 56 18
 - Chef de chantier : à déterminer

12. POINTS VUS CE JOUR

Pose pluvial

- Terminé depuis l'existant vers le dernier pavillon
- En attente
- Vu ce jour pour la continuité (en présence du propriétaire de la parcelle agricole) :
 - Allongement du busage vers le panneau EB10
 - Ouverture d'un fossé (largeur 1.20m) à cheval entre accotement et parcelle à mourir avant le transformateur



Rappel :

- Réparer la canalisation avant la mare
- Traitement du déversoir après la mare :

Futur candélabre

- Un massif à reculer : M. Vimpère indique que c'est tout à fait possible, sera opéré semaine prochaine. M. Vimpère sera tenu informé de l'avancement des travaux pour qu'il programme le câblage et la pose du mobilier.



Compteur d'eau place ancien abri bus

- Tranchée à faire pour le maçon qui viendra déplacer le compteur

Pose bordure

- Terrassement en cours
- Démarrage jeudi ou vendredi
- Bordure AC 1 y compris aux entrées
- Côté droit entrant : oui pour couvrir la maison en bois
- Côté gauche descendant : à priori aller un peu plus loin que prévu

Borduration des passages alternés

- Bordure T2

13. REUNION DE CHANTIER

Le mardi à 14h30

Prochaine réunion : mardi 20 novembre